

Le carapattes ou pédibus

Mise à jour le 11/09/2009

Les consommations d'énergie liées au secteur des transports continuent, comme dans l'habitat à augmenter. En plus des enjeux environnementaux, des problématiques de sécurité et de santé liées aux transports aux abords des écoles se font sentir. Le carapattes est une solution conviviale et citoyenne pour agir à son niveau.

1. Qu'est-ce que c'est ?

Le carapattes (« car à pattes ») est un mode de ramassage scolaire dans lequel un groupe d'écoliers à pied est conduit par des adultes sur le trajet de la maison à l'école. Ils empruntent un itinéraire déterminé, conçu pour être rapide et direct, tout en privilégiant la sécurité des enfants. Comme une ligne de bus normale, ils fonctionnent avec des arrêts fixes, spécifiques, repérables et à des horaires réguliers. Les enfants attendent à ce point d'arrêt que leurs camarades et accompagnateurs passent les récupérer. Ils intègrent alors le groupe et débutent leur chemin vers l'école.

Les carapattes peuvent ainsi fonctionner ponctuellement (journée « marchons vers l'école », évènement spécifique...) ou régulièrement (une fois par mois, une fois par semaine ... tous les jours ...).



2. Sept bonnes raisons d'utiliser le carapattes

- 1. Santé** : lutte contre l'obésité, activité physique régulière...
- 2. Sécurité** : apprentissage de la rue et de ses dangers, diminution du nombre de voitures aux abords de l'école...
- 3. Education** : gain en autonomie, responsabilisation, sensibilisation au respect de l'environnement...
- 4. Bien être** : Moins de trajets pour les parents, moins de stress, arrivée à l'heure à l'école...
- 5. Economie** : Diminution des consommations d'essence
- 6. Environnement** : Diminution de la pollution atmosphérique et sonore et de l'impact des déplacements domicile-école sur le réchauffement climatique
- 7. Vie sociale** : animation du quartier, convivialité sur le chemin de l'école, liens entre les familles...



Cadre juridique : L'enfant qui empreinte le carapattes est sous la responsabilité de ses parents qui doivent souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les trajets domicile-école. L'assurance scolaire permet la plupart du temps de couvrir les dommages subis par l'enfant et ceux qu'il provoque.

3. Méthodologie

Pour mettre en place un carapattes, différentes étapes sont nécessaires :

■ **Réaliser un diagnostic**

Celui-ci, est réalisé en général à partir d'un questionnaire. Il permet d'identifier les enfants susceptibles d'utiliser le carapattes, les parents volontaires pour accompagner ou participer au comité de pilotage et les trajets les plus pertinents.

■ **Créer un comité de pilotage**

Le comité de pilotage aura à charge de mettre en place le projet et d'organiser le fonctionnement du carapattes au quotidien. Il peut être constitué de parents d'élève, des instituteurs et du directeur de l'école, de représentants de la mairie et d'associations travaillant sur ces thématiques.

■ **Définir des itinéraires**

Les itinéraires doivent être choisis de manière à être les plus sécurisés possibles et débiter à moins de 30 minutes de l'école. Au besoin, un travail de sécurisation de certaines voies peut être envisagé en collaboration avec la mairie. Les trajets sont ensuite définis très précisément et chronométrés (à la vitesse de marche d'un enfant !) pour déterminer les horaires de départ et de ramassage aux arrêts.

■ **Déterminer les modalités de fonctionnement**

Modalités d'inscription des enfants, charte pour les parents accompagnants, souscription d'une assurance responsabilité civile pour chaque enfant... Des documents type existent déjà ... n'hésitez pas à nous les demander pour vous aider dans vos démarches !

■ **Réaliser une réunion d'information** pour les parents d'élève et **organiser une journée test**

■ Si le résultat est concluant, **pérenniser le dispositif**.

L'ordre des étapes présenté ici est indicatif. En fonction du contexte, ces étapes pourront être réalisées dans un ordre différent.

3 bonnes raisons de lancer un pédibus dans votre commune :

- Les enfants allergiques ou asthmatiques sont exposés à des concentrations de polluants élevées dans les habitacles des voitures et aux abords des écoles ;
- La mise en place de carapattes permet d'éviter l'émission de 180g de CO₂/ jour et/ enfant ;
- 90% des écoles sont à moins de 1000m du domicile.

Vous voulez en savoir plus ?

Les conseillers Info Énergie prioriterre restent à votre disposition
par téléphone au **04 50 67 17 54** ou sur rendez-vous.

Partenaires :



Rhône Alpes Région

haute savoie
Conseil Général
partenaire